

# ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 17 SEPTEMBRE 2020



Municipalité de Romont

17/09/2020

# Municipalité de Romont

## ASSEMBLÉE MUNICIPALE



---

**Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont  
convoqués en assemblée ordinaire le**

**JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 À 20 H À L'ÉCOLE, SALLE DU CONSEIL**

---

## ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2019
2. Discuter et approuver l'introduction de l'article 21bis dans le règlement d'organisation de la commune (adhésion au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial)
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois (suppression des art. 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4)
4. Divers et imprévus

*Les comptes mentionnés sous point 1 ainsi que les modifications apportées aux règlements mentionnés sous les points 2 et 3 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Ils figurent également sur le site internet de la commune.*

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale :

- a) un recours peut être formé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau contre les modifications apportées aux règlements figurant sous les points 2 et 3
- b) un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre toutes les autres décisions et actes législatifs.

*Le Conseil municipal*

Romont, le 14.08.2020

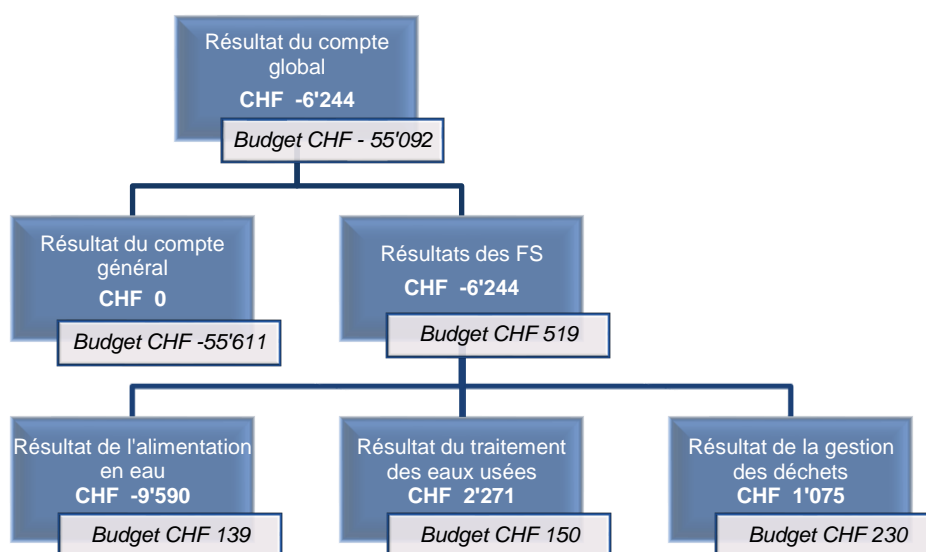
# Informations sur les objets qui seront traités lors de l'assemblée municipale ordinaire

## 1. Discuter et approuver les comptes municipaux 2019

### COMPTE DE RÉSULTAT

#### Résultat du compte global

Le compte global, celui qui contient le résultat des « entreprises communales » (approvisionnement en eau, évacuation des eaux usées, déchets), boucle sur un excédent de charges de 6 244 francs, alors que le budget prévoyait un déficit plus important de 55 092 francs ; on y constate donc une nette amélioration de 48 848 francs. Le MCH2 exige que le **résultat du compte global soit approuvé** par l'assemblée communale.



#### Données principales

		Exercice 2019	Budget 2019	Exercice 2018
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-6 244.40	-55 092.00	68 072.50
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	0.00	-55 611.00	30 989.00
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-6 244.40	519.00	37 083.50
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	370 485.75	361 110.00	352 923.30
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	5 121.45	9 800.00	5 098.60
Taxe immobilière (GM4021)	4021	35 112.50	33 000.00	34 078.35
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	151 938.30	0.00	22 619.50
Total du patrimoine financier	10	1 664 778.57		1 771 151.35
Total du patrimoine administratif du compte global	14	427 782.54		323 987.30
Total du patrimoine administratif du compte général				
Total du patrimoine administratif des financements spéciaux				
Capitaux de tiers	20	242 898.70		254 100.05
Capitaux propres	29	1 849 662.41		1 841 038.60
Réserves	294	126 597.37		30 310.80
Excédent/découvert du bilan	299	1 202 463.85		1 202 463.85

## Résultat du compte général

Avant amortissement supplémentaire imposé par le MCH2 (art. 84 Oco), les comptes bouclent sur un excédent de revenus de 96 287 francs alors que le budget prévoyait un exercice déficitaire de 55 611 francs. Proche de 151 900 francs, cette amélioration peut paraître relativement importante. Or, après que cet amortissement supplémentaire ait été effectué, le compte général, c'est-à-dire le compte global amputé des rubriques qui doivent s'autofinancer, présente un résultat de zéro.

Les financements spéciaux totalisent à eux trois un excédent de charges de 6 244 francs, réparti comme suit : 9 590 francs de perte pour l'alimentation en eau et des bénéfices de 2 271 francs pour le traitement des eaux usées et 1 075 francs pour la gestion des déchets.

Les investissements ont atteint 151 938 francs l'an dernier. C'est le transfert d'un bien du patrimoine financier (PF) dans le patrimoine administratif (PA) qui explique en majeure partie ce montant (local de l'ancienne Coop).

## Les faits marquants

En 2019, la commune de Romont a assumé la présidence du cercle des communes du Bas-Vallon.

Le local de l'ancienne Coop qui sera nécessaire à l'accomplissement d'une tâche publique (futur bureau communal), a été transféré dans le PA à sa valeur comptable. Ainsi, la réserve liée à la réévaluation de ce bien, qui avait été constituée lors du passage au MCH2, a dû être dissoute. Ce transfert étant considéré comme un investissement, un amortissement ordinaire a été calculé. Toutes les charges de ce local sont dorénavant comptabilisées dans la rubrique no 0290 "immeubles administratifs" alors qu'auparavant elles figuraient dans la rubrique no 9630 "Biens-fonds du PF".

Les nouveaux raccordements aux conduites et canalisations communales, résultant de nouvelles constructions, ont généré des recettes supplémentaires dans les deux financements spéciaux (taxes de raccordement).

L'ancien patrimoine du compte de l'alimentation en eau, qui existait avant l'introduction du MCH2, a complètement été amorti à fin 2019.

Les travaux concernant la révision du plan d'aménagement local « PAL » se sont poursuivis en 2019. Ces dépenses ont été comptabilisées dans les immobilisations en cours de construction.

## COMPTE DE RÉSULTATS – COMPARAISON AVEC LE BUDGET

### 0 Administration générale

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	191 577.21	7 363.65	208 945.00	4 850.00	194 333.55	5 912.75
	-	<b>184 213.56</b>	-	<b>204 095.00</b>	-	<b>188 420.80</b>

0110 : Dépassement des dépenses dû au second tour du scrutin du 17.11.2019.

0120 : Dépassement du crédit libre en raison des frais liés à la présidence du cercle des communes du Bas-Vallon (tournus entre les communes. Romont 1 x tous les 5 ans). En revanche, l'exécutif communal a usé de moins de jetons de présence et de vacations et la conférence des maires a été remplacée par l'association Jb.B en 2019, si bien que la cotisation qui était prévue par erreur dans cette rubrique n'a pas été utilisée.

0220 : Provision pour des heures supplémentaires adaptée à la baisse. Les postes budgétaires alloués pour du nouveau matériel de bureau, imprimés, appareils, logiciels et licences n'ont pas entièrement été utilisés, tout comme celui prévu pour de la maintenance informatique.

0290 : Les travaux de transformation de l'ancien magasin en administration communale n'ayant toujours pas commencé, les amortissements planifiés n'ont pas été effectués. En revanche, en raison du transfert du local de l'ancienne Coop dans le PA, on trouve dans cette fonction toutes les charges liées à cet immeuble ainsi que son amortissement.

### 1 Ordre et sécurité publics, défense

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	54 252.75	27 101.25	57 260.00	27 340.00	37 605.95	26 688.55
		<b>27 151.50</b>		<b>29 920.00</b>		<b>10 917.40</b>

- 1400 : Dépenses imprévues pour des honoraires d'avocat. En revanche, la mise à jour permanente de la mensuration officielle a coûté moins cher et des recettes supplémentaires ont pu être récupérées sur des frais engagés en 2015.
- 1500 : À la suite d'un problème de batteries, la sirène a dû être réparée. Les coûts de cette réparation ont pu être prélevés, selon accord de l'OSSM, d'un fonds spécial. Les taxes d'exemption ont été moins importantes et la provision pour des taxes impayées a pu être réduite. Part communale versée au syndicat OPRV moins élevée en raison de la ristourne reçue du décompte 2018.

## 2 Formation

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	210 437.65	98 536.40	225 451.00	97 390.00	188 838.90	78 004.45
		<b>111 901.25</b>		<b>128 061.00</b>		<b>110 834.45</b>

Les subventions versées par le canton dans le domaine des traitements des enseignants ont été un peu moins élevées, notamment au niveau de degré primaire. À savoir que celles-ci dépendent directement du nombre d'élèves présents dans la commune durant l'année scolaire. Cela a pour conséquence qu'il est toujours très difficile d'établir un budget, non seulement le nombre d'élèves peut varier entre l'établissement du budget et le début de l'année scolaire, mais aussi le coût par élève, en fonction du nombre d'unités à temps plein (UTP) utilisées par l'école, qui peut varier dans la même proportion.

- 2120 : Part aux frais de fonctionnement de la communauté scolaire de La Baroche plus importante en raison de l'adaptation du facteur « habitants » et de coûts facturés rétroactivement par la ville de Bienne pour des leçons particulières (+ 10 669.55 fr.).
- 2130 : Contribution versée à la Ville de Bienne pour les élèves scolarisés au secondaire moins élevée. Le budget prévoyait une dépense pour de l'enseignement spécialisé alors qu'aucun enfant n'en a finalement bénéficié.
- 2140 : Parts moins importantes pour l'enseignement musical. La participation communale aux frais des écoles de musique dépend du nombre de leçons de musique suivies par les élèves de Romont (- 3 350 fr.).
- 2170 : Dépenses de chauffage moins élevées en raison de la reprise au bilan du stock d'huile de chauffage (- 13 460 fr.). En revanche, des frais imprévus ont dû être engagés pour le remplacement du chauffe-eau de l'école (+ 2 700 fr.).

## 3 Culture, sports et loisirs, Églises

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	11 917.75	1 193.20	10 880.00	750.00	14 398.50	725.50
		<b>10 724.55</b>		<b>10 130.00</b>		<b>13 673.00</b>

- 3420 : Les participants à la course des aînés étant toujours plus nombreux, les frais, respectivement la contribution reçue de la bourgeoisie, augmentent en conséquence d'où une dépense nette dépassée de 440 francs.

## 4 Santé

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	2 009.40		2 100.00		2 253.00	
		<b>2 009.40</b>		<b>2 100.00</b>		<b>2 253.00</b>

Remarque : Aucune

## 5 Sécurité sociale

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	154 341.95	2 305.00	160 210.00		148 530.35	1 700.00
		<b>152 036.95</b>		<b>160 210.00</b>		<b>146 830.35</b>

5310 : Part aux frais de fonctionnement de l'Agence AVS du Bas-Vallon moins élevée.

5320 : Subvention communale pour les PC inférieure au budget.

5410 : En 2018, la hausse a été particulièrement marquée en raison d'un nombre élevé d'annonces provenant des services sociaux de certaines communes. C'est sur cette base que la Caisse de compensation de Berne a adapté la part 2019 qui n'était pas encore connue lors de l'établissement du budget, soit une hausse de 2 francs par habitant.

5451 : La prise en charge de la franchise par la commune, qui est facturée par les crèches aux familles, a été moins élevée en raison d'une baisse de la fréquentation des enfants de Romont dans les institutions concernées.

5796 : Subvention communale versée au SASC moins élevée en raison de la ristourne reçue du décompte 2018.

5799 : Subvention communale pour l'aide sociale inférieure au budget en raison du « facteur habitant » moins haut que prévu.

## 6 Transports et télécommunications

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	46 039.75	3 290.00	53 722.00	3 100.00	56 162.30	3 190.00
		<b>42 749.75</b>		<b>50 622.00</b>		<b>52 972.30</b>

6150 : Les budgets alloués pour l'entretien des routes et des chemins et pour le déneigement n'ont pas complètement été utilisés (- 6 000 fr.), si bien qu'un montant de 2 000 francs a pu être attribué dans un fonds spécial prévu pour l'entretien de ces infrastructures. D'autre part, les petits travaux de nettoyage dans le village ont été moins élevés que prévu. En revanche, le budget pour l'achat de sel a été dépassé en raison de l'adaptation du stock.

6291 : Participation communale aux frais des transports publics inférieure au budget en raison du « facteur habitant » moins élevé que prévu.

## 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	168 108.11	164 153.06	132 471.00	129 061.00	190 696.41	186 989.41
		<b>3 955.05</b>		<b>3 410.00</b>		<b>3 707.00</b>

7101 : Les budgets alloués pour l'achat d'eau potable, pour du nouveau matériel et de nouveaux compteurs et pour l'entretien de la station de captage n'ont pas complètement été utilisés (- 1 800 fr.). En revanche, une fuite importante sur le réseau communal a engendré des dépenses imprévues.

Dans le cadre du projet cantonal de réaménagement de la route principale, le Conseil municipal a décidé d'engager un crédit supplémentaire pour effectuer des contrôles télévisuels des conduites et canalisations se trouvant dans cette route, frais répartis par moitié entre les 2 FS de l'alimentation en eau et de l'assainissement (+ 5 400 fr.). Des honoraires d'ingénieurs pour des prestations effectuées entre 2018 et 2019 sur le cadastre des conduites ont également engendré des dépenses qui n'avaient pas été budgétées, mais qui ont pu être réparties par moitié entre les 2 FS.

Les coûts d'électricité de la station de pompage et du réservoir et ceux de l'entretien des installations ont été dépassés (+ 1 056 fr.).

L'augmentation des revenus s'explique par des taxes de raccordement qui ont servi à alimenter le fonds de maintien de la valeur. Un prélèvement dans les réserves du fond pour compenser l'excédent de charges explique aussi la hausse générale des recettes.

7201 : Dépassement provenant de deux crédits supplémentaires engagés par le Conseil municipal, l'un pour effectuer des contrôles télévisuels des conduites et canalisations se trouvant dans la route cantonale (frais répartis par moitié entre les 2 FS) et l'autre pour effectuer un repérage des canalisations se trouvant dans le secteur Ouest du village (Quart Derrière). Des honoraires d'ingénieurs pour des prestations effectuées entre 2018 et 2019 sur le cadastre des conduites ont également engendré des dépenses qui n'avaient pas été budgétées, mais qui ont pu être réparties par moitié entre les 2 FS.

L'augmentation des recettes s'explique par des taxes de raccordement qui ont servi à alimenter le fonds de maintien de la valeur.

7301 : Les coûts des prestataires pour le ramassage et l'élimination des déchets (ordures ménagères, verre, déchets encombrants, huiles usées, papier, carton et déchets verts) ont été plus bas en raison d'une baisse du volume de ces différents déchets. La population ayant quelque peu augmenté, les taxes facturées ont dépassé les prévisions.

7790 : Le contrôle de combustion facturé par le canton en 2019 a été entièrement pris en charge par le ramoneur de la commune.

7792 : La population des chiens dans le village étant en hausse, les taxes encaissées ont progressé en conséquence.

7900 : Bien qu'une provision ait été constituée en 2017 pour les travaux du cadastre RDPPF (8 640 fr.), le décompte final, reçu en 2019, a révélé un dépassement des coûts de 540 francs.

7907 : Plusieurs contributions facturées par l'association Jb.B, avaient été budgétées par erreur sous la position 0120.3636.00 (ancienne conférence des maires). Ces dernières figurent désormais dans des fonctions distinctes (7690 et 7907).

## 8 Économie publique

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	9 474.15	20 424.55	3 640.00	15 750.00	4 256.10	16 160.40
	<b>10 950.40</b>		<b>12 110.00</b>		<b>11 904.30</b>	

8400 : Budget dépassé en raison d'un crédit supplémentaire engagé par l'exécutif pour le remplacement des bacs à fleurs sur la place de parc incluant de nouvelles plantations (+ 5'937 fr.). Les petits travaux d'entretien et de nettoyage ont été plus importants. Ce fonds ne pouvant pas s'autofinancer, une ponction dans la réserve a dû être effectuée (+ 4 700 fr.).

8710 : L'indemnité versée par les BKW, au titre de concession d'exploitation du réseau électrique, a été plus basse en raison du décompte final de 2018 qui a été enregistré en 2019. À savoir que cette indemnité fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement en énergie qui se base selon les recettes réalisées dans notre commune.

Plusieurs contributions facturées par l'association Jb.B, avaient été budgétées par erreur sous la position 0120.3636.00 (ancienne conférence des maires). Ces dernières figurent désormais dans des fonctions distinctes (8406 et 8506).

## 9 Finances et impôts

	Exercice 2019		Budget 2019		Exercice 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Solde	195 795.72	719 587.33	81 049.00	657 487.00	117 985.00	635 689.00
	<b>523 791.61</b>		<b>576 438.00</b>		<b>517 704.00</b>	

9100 : Le budget prévoyait 11 202 francs d'impôts communaux généraux en moins. Bien que les impôts des personnes morales (entreprises) aient été moins importants que prévu, l'amélioration résulte d'une progression de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de l'impôt découlant des répartitions fiscales de personnes non domiciliées dans la commune.

9101 : Figurent dans cette rubrique, les impôts sur les gains immobiliers et les taxes perçues lors du versement de capitaux provenant de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> pilier. À relever qu'il est toujours très difficile de budgéter les impôts spéciaux

étant donné que ce ne sont pas des impôts récurrents. Ainsi, l'objectif fixé à un minimum de 15 000 francs n'a pas été atteint puisque ce sont finalement 7 800 francs de charges qui ont été comptabilisées suite à la révision d'une ancienne décision de taxation (cas particulier).

- 9102 : Taxes immobilières en hausse due, entre autres, à la construction de nouvelles constructions.
- 9300 : La part communale 2019 pour la compensation des charges au titre de « Nouvelle répartition des tâches » est de 369 francs plus basse. 164 591 francs ont été versés par le fonds de la péréquation financière, soit une diminution de 4 179 francs par rapport à ce qui était attendu.
- 9610 : L'ensemble des intérêts rémunérateurs et moratoires correspond au montant fixé lors de l'établissement du budget.
- 9630 : Les frais du local de l'ancienne Coop ne sont plus comptabilisés sous cette rubrique depuis son transfert dans le PA. En revanche, on note des revenus extraordinaires de 113 744 francs résultant de la dissolution de la réserve liée à la réévaluation du PF qui avait été constitué lors du passage au MCH2.
- 9901 : Amortissement, dans un délai de 10 ans, du PA existant qui se montait au moment de l'introduction du MCH2, à 276 848,95 francs.

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0290 Immeubles administratifs	144'523.45					
<b>0 Administration générale</b>	<b>144'523.45</b>					
2170 Bâtiments scolaires						
<b>2 Formation</b>						
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)					2'894.25	
7900 Organisation du territoire (en général)	7'414.85				19'725.25	
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>7'414.85</b>				<b>22'619.50</b>	
9990 Clôture		151'938.30				22'619.50
<b>9 Finances et impôts</b>		<b>151'938.30</b>				<b>22'619.50</b>

Des investissements ont été consentis pour un montant net total de 151 938 francs, ils sont tous financés par les recettes fiscales. Il s'agit des dépenses engagées pour l'étude du bureau communal et pour les travaux de la révision de l'aménagement local « PAL », travaux qui sont toujours en cours. Le transfert du local de l'ancienne Coop dans le PA figure également dans le compte des investissements, puisque, comme nous l'avons déjà expliqué plus en avant, les transferts du PF au PA sont toujours considérés comme des investissements.

## BILAN

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2018</b>
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		
100 Disponibilités et placements à court terme	1 152 922.27	1 109 239.30
101 Créances	412 899.50	453 003.50
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	12 229.70	11 629.55
106 Stocks, fournitures et travaux en cours	16 596.10	2 688.00
107 Placements financiers	40 185.00	40 185.00
108 Immobilisations corporelles PF	29 946.00	154 406.00
109 Créances envers les FS et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	-	-
<b>TOTAL DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>1 664 778.57</b>	<b>1 771 151.35</b>
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
140 Immobilisations corporelles PA	427 782.54	323 987.30
142 Immobilisations incorporelles	-	-
144 Prêts	-	-
145 Participations, capital social	0.00	0.00
146 Subventions d'investissement	-	-
<b>TOTAL DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>427 782.54</b>	<b>323 987.30</b>
<b>ACTIF</b>	<b>2 092 561.11</b>	<b>2 095 138.65</b>



## PASSIF

### CAPITAUX DE TIERS

Capitaux de tiers à court terme			
200	Engagements courants	29 180.20	14 893.25
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	111 803.50	126 364.20
205	Provisions à court terme	9 020.00	24 047.60
<b>Total des capitaux de tiers à court terme</b>		<b>150 003.70</b>	<b>165 305.05</b>
Capitaux de tiers à long terme			
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	14 100.00	10 000.00
209	Engagements envers les FS et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	78 795.00	78 795.00
<b>Total des capitaux de tiers à long terme</b>		<b>92 895.00</b>	<b>88 795.00</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX DE TIERS</b>		<b>242 898.70</b>	<b>254 100.05</b>

### CAPITAUX PROPRES

290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	259 030.11	265 274.51
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	-	-
293	Préfinancements	261 571.08	229 245.04
294	Réserves	126 597.37	30 310.80
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0.00	113 744.40
298	Autres capitaux propres	-	-
299	Excédent/découvert du bilan	1 202 463.85	1 202 463.85
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 849 662.41</b>	<b>1 841 038.60</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2 092 561.11</b>	<b>2 095 138.65</b>
---------------	---------------------	---------------------

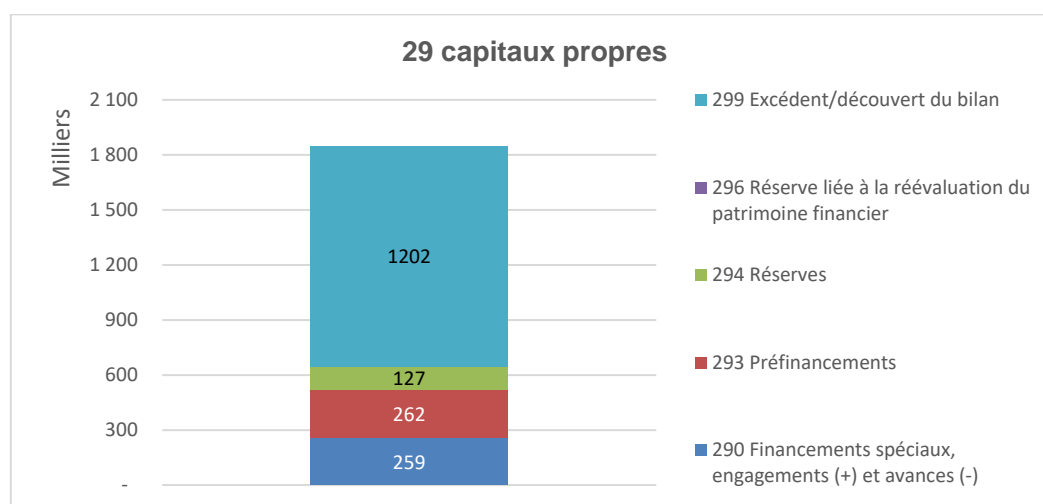
Au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 2 092 561 francs.

Le PF se monte à 1 664 779 francs, ce qui représente une diminution de 106 373 francs en un an. Bien qu'on note un recul des créances, la baisse la plus importante provient du transfert d'un bien du PF dans le PA.

Le PA atteint 427 783 francs au 31 décembre 2019, soit une hausse de 103 795 francs qui résulte principalement du transfert du local de l'ancienne Coop.

Les capitaux de tiers ont reculé de 11 201 francs pour s'élever à 242 899 francs contre 254 100 francs l'année précédente. Cette différence s'explique essentiellement par l'adaptation des provisions.

Les capitaux propres atteignent 1 849 662 francs au 31 décembre 2019, contre 1 841 039 francs l'année précédente. L'évolution des préfinancements, l'augmentation des réserves suite à l'amortissement supplémentaire et la dissolution de la réserve liée à la réévaluation du PF expliquent cette évolution.



**Les capitaux propres déterminants (groupe de matière 299, anciennement « Fortune nette ») se montent à 1 202 464 francs, exactement comme l'année précédente.**

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

Le rapport de révision des comptes 2019, rédigé par la fiduciaire Soresa de Bienne, sera porté à la connaissance du corps électoral lors de l'assemblée municipale.

## PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil communal arrête les comptes annuels pour l'exercice 2019, de la manière suivante :

<b>COMPTE DE RÉSULTATS</b>	Charges du compte global	999 647.84	CHF
	Revenus du compte global	993 403.44	CHF
	<b>Excédent de charges</b>	-6 244.40	CHF
dont			
	Charges du compte général	835 308.38	CHF
	Revenus du compte général	835 308.38	CHF
	<b>Excédent de charges / de revenus</b>	0.00	CHF
	Charges Alimentation en eau	73 007.65	CHF
	Revenus Alimentation en eau	63 417.55	CHF
	<b>Excédent de charges</b>	-9 590.10	CHF
	Charges Traitement eaux usées	60 633.86	CHF
	Revenus Traitement eaux usées	62 904.21	CHF
	<b>Excédent de revenus</b>	2 270.35	CHF
	Charges Gestion des déchets	22 751.80	CHF
	Revenus Gestion des déchets	23 827.15	CHF
	<b>Excédent de revenus</b>	1 075.35	CHF
	Charges Taxes de séjour	7 946.15	CHF
	Revenus Taxes de séjour	7 946.15	CHF
	<b>Excédent de charges / de revenus</b>	0.00	CHF
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>	Dépenses	151 938.30	CHF
	Recettes	0.00	CHF
	<b>Investissements nets</b>	151 938.30	CHF

**Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver les comptes de 2019. Aucun crédit supplémentaire ne doit être voté.**

Le compte annuel peut également être consulté ou commandé auprès de l'administration communales (tél. 032 377 17 07 ou par e-mail [info@romont-jb.ch](mailto:info@romont-jb.ch)).

## MCH2: Aperçu du compte de résultat selon les fonctions

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0110 Législatif	6'220.60		5'200.00		4'830.04	
0120 Exécutif	34'836.95	1'236.40	39'425.00	1'000.00	35'499.75	650.00
0220 Services généraux	146'442.21	6'127.25	153'820.00	3'850.00	154'003.76	3'878.75
0290 Immeubles administratifs	4'077.45		10'500.00			1'384.00
<b>0 Administration générale</b>	<b>191'577.21</b>	<b>7'363.65</b>	<b>208'945.00</b>	<b>4'850.00</b>	<b>194'333.55</b>	<b>5'912.75</b>
1110 Police	120.00		120.00	100.00		198.50
1120 Sécurité routière	74.00	91.00	40.00	40.00	37.00	40.50
1400 Questions juridiques	20'594.90	6'882.75	23'160.00	7'600.00	7'196.90	8'899.00
1500 Service du feu	31'583.85	20'127.50	31'940.00	19'600.00	28'831.55	17'550.55
1626 Organisation régionale de protection civile	1'880.00		2'000.00		1'540.50	
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>54'252.75</b>	<b>27'101.25</b>	<b>57'260.00</b>	<b>27'340.00</b>	<b>37'605.95</b>	<b>26'688.55</b>
2110 Ecole enfantine		12'649.50		12'770.00		11'250.50
2120 Degré primaire	150'820.55	27'412.50	140'151.00	31'130.00	126'834.50	17'924.25
2130 Degré secondaire I	23'504.00	4'076.50	38'900.00	4'380.00	10'934.00	4'280.00
2140 Ecoles de musique	6'051.40		9'400.00		8'104.00	
2170 Bâtiments scolaires	30'061.70	54'397.90	37'000.00	49'110.00	42'966.40	44'549.70
<b>2 Formation</b>	<b>210'437.65</b>	<b>98'536.40</b>	<b>225'451.00</b>	<b>97'390.00</b>	<b>188'838.90</b>	<b>78'004.45</b>
3210 Bibliothèques	1'785.00		1'800.00		2'775.00	
3290 Culture, autres	1'336.00		1'340.00		1'336.00	
3310 Films et cinéma	100.00		100.00		100.00	
3320 Mass media	4'410.85		4'270.00		2'632.05	
3410 Sports	200.00		240.00		200.00	
3420 Loisirs	4'085.90	1'193.20	3'130.00	750.00	7'355.45	725.50
<b>3 Culture, sports et loisirs, Eglises</b>	<b>11'917.75</b>	<b>1'193.20</b>	<b>10'880.00</b>	<b>750.00</b>	<b>14'398.50</b>	<b>725.50</b>
4210 Soins ambulatoires	200.00		200.00		200.00	
4320 Lutte contre les maladies, autres			100.00			
4900 Santé publique	1'809.40		1'800.00		2'053.00	
<b>4 Santé</b>	<b>2'009.40</b>	<b>0.00</b>	<b>2'100.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2'253.00</b>	<b>0.00</b>
5310 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	3'696.00		4'000.00		3'696.00	
5320 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	44'086.00		45'970.00		41'843.00	
5350 Prestations de vieillesse	2'515.55	2'305.00	230.00		1'877.80	1'700.00
5410 Allocations familiales	1'182.00		800.00		818.00	
5440 Protection de la jeunesse (en général)	249.50		270.00		262.80	
5450 Prestations aux familles (en général)	60.00		60.00		60.00	
5451 Crèches et garderies	722.80		1'200.00		1'307.80	
5796 Service social régional	2'838.95		3'100.00		668.40	
5799 Compensation des charges de l'aide sociale	98'991.15		104'580.00		97'996.55	
<b>5 Sécurité sociale</b>	<b>154'341.95</b>	<b>2'305.00</b>	<b>160'210.00</b>	<b>0.00</b>	<b>148'530.35</b>	<b>1'700.00</b>
6150 Routes communales	33'815.75	3'290.00	40'092.00	3'100.00	43'954.45	3'190.00
6220 Trafic régional	72.00		70.00		71.85	
6291 Transports publics, part de la commune	12'152.00		13'560.00		12'136.00	
<b>6 Transports et télécommunications</b>	<b>46'039.75</b>	<b>3'290.00</b>	<b>53'722.00</b>	<b>3'100.00</b>	<b>56'162.30</b>	<b>3'190.00</b>
7101 Alimentation en eau (entreprise communale)	73'187.65	73'187.65	56'141.00	56'141.00	77'468.75	77'468.75
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	63'594.21	63'594.21	46'190.00	46'190.00	84'054.01	84'054.01
7301 Gestion des déchets (entreprise communale)	23'827.20	23'827.20	24'030.00	24'030.00	22'806.65	22'806.65
7450 Dangers naturels			750.00			
7690 Lutte contre la pollution de l'environnement	94.00					
7716 Cimetières, organisations régionales	2'820.00		2'820.00		3'315.00	
7790 Protection de l'environnement	464.00	464.00				
7792 Toilettes pour chiens	1'606.00	3'080.00	1'190.00	2'700.00	1'102.00	2'660.00
7900 Organisation du territoire (en général)	1'988.65		1'350.00		1'950.00	

7907 Conférences régionales	526.40					
<b>7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire</b>	<b>168'108.11</b>	<b>164'153.06</b>	<b>132'471.00</b>	<b>129'061.00</b>	<b>190'696.41</b>	<b>186'989.41</b>
8140 Améliorations de la production végétale	588.00	258.00	660.00	270.00	1'351.10	279.50
8400 Tourisme	7'946.15	7'946.15	2'980.00	2'980.00	2'905.00	2'905.00
8406 Tourisme régional	658.00					
8506 Promotion économique régionale	282.00					
8600 Banques et assurances		1'059.40		900.00		932.90
8710 Electricité (en général)		11'161.00		11'600.00		12'043.00
<b>8 Économie publique</b>	<b>9'474.15</b>	<b>20'424.55</b>	<b>3'640.00</b>	<b>15'750.00</b>	<b>4'256.10</b>	<b>16'160.40</b>
9100 Impôts communaux généraux	13'071.50	388'383.05	13'800.00	377'910.00	20'043.90	373'457.30
9101 Impôts spéciaux	18'391.85	10'555.70		15'100.00	217.45	61'442.50
9102 Taxes immobilières	1'435.70	35'112.50	50.00	33'000.00	56.05	34'078.35
9300 Péréquation financière et compensation des charges	37'041.00	164'591.00	37'410.00	168'770.00	35'920.00	158'729.00
9610 Intérêts	1'803.95	5'243.98	1'694.00	5'136.00	1'768.35	6'018.85
9630 Biens-fonds du patrimoine financier	73.15	115'544.40	400.00	1'800.00	1'298.25	1'800.40
9690 Patrimoine financier	7.10		10.00		7.10	
9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		156.70		160.00		162.60
9900 Postes non répartis, article 84 OCo	96'286.57					
9901 Amortissement du patrimoine administratif existant	27'684.90		27'685.00		27'684.90	
9990 Clôture				55'611.00	30'989.00	
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>195'795.72</b>	<b>719'587.33</b>	<b>81'049.00</b>	<b>657'487.00</b>	<b>117'985.00</b>	<b>635'689.00</b>
<b>Total</b>	<b>1'043'954.44</b>	<b>1'043'954.44</b>	<b>935'728.00</b>	<b>935'728.00</b>	<b>955'060.06</b>	<b>955'060.06</b>

## 2. Discuter et approuver l'introduction de l'article 21bis dans le règlement d'organisation de la commune (adhésion au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial)

---

Le paysage de l'accueil extrafamilial subit une profonde mutation dans le canton de Berne. Le 13 février 2019, le Conseil-exécutif a décidé d'introduire le système des bons de garde d'ici à 2021. L'actuel système de subventionnement des places en crèche sera supprimé. Dès janvier 2021, le canton financera l'accueil extrafamilial et la prise en charge des enfants en âge préscolaire uniquement par le biais de bons. Le Conseil municipal de Romont a décidé de mettre en place le système des bons de garde dès le 1er août, à l'instar de nombreuses communes du Jura bernois. Il a également décidé de ne pas limiter le nombre de bons de garde distribués aux habitants de la localité.

Les communes qui adhèrent au nouveau système seront autorisées à porter à la compensation des charges sociales la majeure partie des dépenses occasionnées par les bons de garde à titre de prestations d'insertion sociale. Ainsi, dans le nouveau système, le canton cofinancera désormais les places d'accueil selon les besoins et non plus selon le subventionnement des places d'accueil. Les communes qui remettent des bons de garde peuvent porter à la compensation des charges les dépenses qui en découlent, déduction faite d'une franchise de 20%. Cette franchise est inscrite au budget à hauteur de 1 600 francs en 2020. Elle pourrait augmenter avec le temps, en fonction du nombre de bons que la commune délivrera.

Ces nouveautés favoriseront la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Le Conseil municipal soutient pleinement la démarche, les bons de garde allant être introduits sans restriction.

**Conditions d'octroi** : Il va de soi que certaines conditions doivent être remplies (clause du besoin) pour bénéficier d'un bon de garde ; parmi celles-ci, le taux d'occupation professionnel (ou de recherche d'emploi, voire de problèmes de santé) des deux parents est primordial. Le taux de soutien accordé est toujours lié au revenu des intéressés.

Au bénéfice d'un bon par enfant, les parents pourront placer celui-ci ou ceux-ci dans n'importe quelle institution reconnue du canton de Berne. Les enfants seront pris en charge par toutes les institutions bénéficiant de l'autorisation de l'Office cantonal des affaires sociales. Ainsi, toutes les structures qui remplissent les conditions fixées par cet organe cantonal peuvent participer au nouveau système et accepter des bons. La distinction actuelle entre crèches privées et crèches subventionnées est supprimée.

L'approbation de l'introduction d'un nouvel article dans le règlement d'organisation de la commune par l'assemblée permettra d'introduire avec effet rétroactif le nouveau système au 1<sup>er</sup> août 2020.

## 3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois (suppression des art. 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4)

---

L'assemblée doit par ailleurs se prononcer sur la modification du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois. Ce faisant, elle doit accepter formellement le transfert, déjà effectué, de l'organe de conduite régional (OCReg) à l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B). Cette dernière assure depuis un certain temps le fonctionnement pratique de cet organe. On rappellera à ce sujet que la protection de la population incombe, dans le canton de Berne, aux autorités exécutives communales. En cas de besoins importants, nécessitant l'engagement de plusieurs organisations de secours, un organe plus vaste, disposant d'une légitimité politique, doit pouvoir conduire et coordonner les interventions. Pour ce genre de cas, les 40 communes du Jura bernois ont décidé de créer un organe commun, l'OCReg.

Avec le nouveau règlement soumis à l'assemblée, cet OCReg passe donc officiellement sous la responsabilité et la conduite de Jb.B.

## 4. Divers et imprévus

---

Lors de l'assemblée municipale, les citoyennes et les citoyens ont la possibilité de poser des questions aux membres des autorités communales. Toutefois, si vous avez une question particulière à formuler, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir la présenter à l'administration communale par e-mail ([info@romont-jb.ch](mailto:info@romont-jb.ch)), si possible 5 jours avant l'assemblée municipale, afin de nous permettre d'y répondre de façon adéquate.



Nous espérons que ces quelques brèves informations vous auront donné une approche plus ouverte de l'ordre du jour de la prochaine assemblée municipale du jeudi 17 septembre 2020 à 20h00 à la salle du conseil municipal.

**Votre présence \* votre participation \* vos questions  
témoigneront de l'intérêt que vous portez aux affaires communales**

Avec nos cordiales salutations.

**Municipalité de Romont**

Au nom du Conseil municipal

Romont, le 14 août 2020